



**Commune de
Bursinel**

PRÉAVIS MUNICIPAL no 4 - 2024

Point à l'ordre du jour du Conseil Général du 13 juin 2024

Commission de Gestion

Délégué municipal : Vincent Burnier

Objet : Comptes communaux 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, sa gestion durant l'année 2023.

1. Résultat du compte de fonctionnement 2023

	Comptes 2023	Budget 2023
Charges	5 971 386,41 CHF	3 485 664,00 CHF
Revenus	5 985 852,90 CHF	3 487 810,00 CHF
Excédent de revenus	14 466,49 CHF	2 146,00 CHF

Les comptes 2023 bouclent avec un excédent de revenus de CHF 14'466.49.

2. Commentaires

La situation financière actuelle de la commune est saine. La hausse de revenus globaux et le résultat positif de l'exercice 2023 sont très majoritairement dus à des revenus exceptionnels liés à l'impôt sur les successions pour CHF 2'469'652.80. Ce montant représente plus de 41% de l'entier des revenus 2023 de la commune.

2.1. Impôts

		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 22	Comptes 21
21	Impôts	4 761 804	2 523 400	2 429 772	2 502 194
21.400	Impôt PP sur le revenu	1 215 102	1 470 000	1 210 272	1 293 299
21.400.1	Impôt PP sur la fortune	653 531	500 000	517 752	456 448
21.400.3	Impôt à la source et frontaliers	8 354	10 000	10 093	9 376
21.400.44	Impôt sur la dépense (étrangers)	152 451	250 000	249 327	221 081
21.401	Impôts personnes morales	46 093	20 000	56 107	15 678
21.402	Impôt foncier	151 623	146 000	145 146	143 109
21.406	Impôts chiens-divertissements	3 910	4 400	4 548	4 335
21.410	Patentes	-	3 000	3 265	2 993
21.422	Impôts: intérêts moratoires	14 888	20 000	9 716	20 318
	Recettes de l'impôt	2 245 951	2 423 400	2 206 226	2 166 636
21.404	Droits de mutation	46 200	50 000	66 165	162 200
21.405	Impôts successions et donations	2 469 653	-	60 935	3 500
21.441	part. recettes cant (gains immob)	-	50 000	96 447	176 858
	Recettes conjoncturelles	2 515 853	100 000	223 546	335 558
	taux d'imposition	62	62	62	62
	Point d'impôt	36 549		35 650	34 637
	nombre d'habitants	521		507	517

Les recettes fiscales globales (compte 21) se montent à CHF 4'761'804.00. Ces bons résultats, majoritairement liés aux impôts sur les successions et donations, sont à nuancer. Nous avons encaissé CHF 2'469'653.00 dans le cadre de trois successions, ce qui représente 52% de nos rentrées fiscales. Sans ces rentrées exceptionnelles, nous nous serions trouvés en-dessous du budget de plus de CHF 230'000.00.

Malgré une hausse significative du nombre d'habitants en 2023, les revenus des impôts des personnes physiques n'augmentent que de CHF 42'000 environ. Cette hausse provient uniquement de l'impôt sur la fortune. Pour la 3^{ème} année consécutive, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, rapporté au nombre d'habitants, est en baisse.

Moins de transactions immobilières ont impliqué une baisse des droits de mutations et aucune recette liée à des plus-values immobilières.

2.2. Elimination des déchets urbains

Cette année encore, nous avons dû prélever à fonds de réserve CHF 5'352.50 afin de respecter l'équilibre imposé par l'autofinancement de ce compte (compte 45). Le solde du fonds de réserve – déchets urbains (compte 9280.45) se monte CHF 8'412.38. Une hausse de la taxe y relative semble donc probable à moyen terme.

2.3. Péréquation

		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021
Compte					
22.352	Péréquation Intercommunale	637 314	670 000	619 828	587 354
61.351	Police Coordonnée	88 704	94 000	86 972	86 480
72.351.11	Cohésion sociale	1 848 155	780 000	709 741	742 379
	Facture sociale	2 574 173	1 544 000	1 416 541	1 416 213
	En pourcentage des impôts	54,1%	61,2%	58,3%	56,6%

Le budget 2023 anticipait une hausse plus importante de nos recettes fiscales. C'est pourquoi les montants liés à la péréquation intercommunale et la police coordonnée sont inférieurs au budget. Le montant dû pour la cohésion sociale est fortement impacté par les recettes des impôts sur les successions.

54.1% de nos rentrées fiscales ont servi à payer la facture sociale contre 58.3% en 2022. Cette légère baisse est due au fait que « uniquement » 50% environ du montant touché dans le cadre des successions est reversé pour la cohésion sociale.

3. Bilan

	Bilan 31.12.2023	Bilan 31.12.2022
1 Actifs	9 807 890	8 908 711
10 Disponibilités	2 350 872	1 089 689
11 Débiteurs	1 269 303	1 123 781
12 Patrimoine Financier	4 550 464	4 534 829
13 Transitoires	87 294	463 291
14 Patrimoine Administratif	1 542 456	1 689 621
15 Prêts et Capitaux de dotation	7 500	7 500
2 Passifs	9 807 890	8 908 711
20 Engagements courants	132 444	359 692
22 Dettes à moyen et long terme	5 060 000	5 810 000
25 Transitoires	1 247 940	99 579
28 Réserves	2 635 780	1 922 181
29 Capital	717 259	709 808
Excédent	14 466	7 452

Les disponibilités ont augmenté en lien avec les recettes fiscales. Ces liquidités seront en partie utilisées pour le règlement du solde de la facture sociale (comptabilisés dans les Passifs transitoires, compte 25).

Le Patrimoine Financier et le Patrimoine Administratif regroupent les placements, terrains et bâtiments de la commune. Ces postes ont des valeurs relativement prudentes au regard de la qualité et de l'entretien des biens, à hauteur d'environ 30% de la valeur ECA.

Nous avons profité de nos liquidités pour rembourser deux emprunts pour un montant total de CHF 750'000.00. Trois emprunts pour un total de CHF 1'410'000.00 seront à renouveler en 2024.

Les réserves incluent les fonds de réserve comptables obligatoires pour les déchets urbains et l'épuration des eaux (CHF 100'454.16) et les fonds de réserve librement disponibles (CHF 2'535'325.94).

3.1. Amortissements

Amortissements budgétisés		
3509.331	Parking souterrain	59 000,00
3511.330	Résidence Cosendai	38 000,00
43.331	Routes	50 000,00
	Total	147 000,00

Amortissements extraordinaires du patrimoine financier :		
3510.330	Bâtiment Uvavins	200 000,00
3511.330	Résidence Cosendai	162 000,00
	Total	362 000,00

Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif :		
3509.332	Parking souterrain	41 000,00
43.332	Routes	110 000,00
	Total	85 000,00

	<u>Total des amortissements</u>	594 000,00
--	--	-------------------

Les amortissements obligatoires ont été réalisés pour CHF 147'000.00.

Les bons résultats financiers ont permis d'amortir significativement le Bâtiment Uvavins et la Résidence Cosendai. De plus, des amortissements supplémentaires du Parking souterrain et des Routes ont été effectués.

3.2. Fonds de réserve

Prélèvements à fonds de réserve		
4500.480	Fonds de réserve déchetterie	5 352,50
46.480	Fonds de réserve épuration	37 911,89
66.480	Fonds de réserve protection civile	4 090,35
72.480	Fonds de réserve facture sociale	242 046,00
	Total	289 400,74

Attributions à fonds de réserve		
21.380	Fonds de réserve constructions et projets divers	1 000 000,00
31.380	Fonds de réserve Tennis	1 500,00
3506.380	Fonds de réserve Petit Calibre	1 500,00
	Total	1 003 000,00

En sus des écritures habituelles concernant les fonds de réserve déchetterie et épuration, le fonds de réserve lié à la facture sociale a été dissout. Nous avons fait le choix d'augmenter le fonds de réserve pour constructions et projet divers de CHF 1'000'000. Cela dans le but d'anticiper les règles comptables liées à MCH2 et faciliter le financement d'une éventuelle nouvelle construction. Il est important de noter que le montant total des différents fonds de réserves est couvert par nos liquidités et débiteurs.

4. Résumé

Le résultat global est positif grâce aux impôts extraordinaires perçus dans le cadre de trois successions. Cela nous a permis de faire des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 447'000.00 et d'attribuer un montant de CHF 1'000'000.00 au fonds de réserve pour constructions et projets divers.

Néanmoins, les rentrées fiscales structurelles sont en-dessous de nos estimations et de notre budget. La croissance du nombre d'habitant n'impacte pas de manière significative nos revenus. Globalement les charges continuent de croître et le potentiel d'augmentation des revenus reste limité.

Cette situation nous oblige à une gestion très prudente. Les facteurs externes que nous ne maîtrisons pas tels que les taux des emprunts impacteront négativement les prochains exercices. L'optimisation des rentrées annexes et une gestion attentive des charges nous permettront de mitiger leurs impacts.

Les comptes ont été acceptés par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2024.

Le contrôle des comptes a été effectué par GF Audit SA, représenté par Christian Jean-Petit Matile à Lausanne, plusieurs exemplaires du rapport sont remis à la Commission de gestion.

En conséquence :

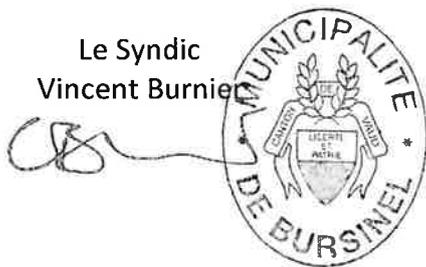
- vu le préavis municipal No 4 – 2024 du 13 juin,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission de Gestion,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

- accepter les comptes de la bourse communale 2023, tels que présentés,
- donner décharge à la Municipalité,
- donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
Vincent Burnier



La Secrétaire
Christiane Gerber

The image shows the signature of Christiane Gerber, the Secrétaire, written in black ink.

